

Table des matières

- 1. STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LA GESTION DES RISQUES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL 5
 - 1.1. Donner la part belle à la culture du risque 6
 - 1.2. Régulariser et conforter les systèmes d'endiguement..... 8
 - 1.3. Rases et torrents sans exutoire, une spécificité de la Durance liée à la construction du grand barrage de Serre-Ponçon..... 9
- 2. LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL EN CHIFFRES 10
 - 2.1. Construction du programme 10
 - 2.2. Répartition graphique des actions et de leur montant par axes..... 11
- 3. ADÉQUATION AVEC LES MOYENS DU PORTEUR DE PROJET 16
 - 3.1. Gouvernance et concertation..... 16
 - 3.2. Moyens financiers 17
 - 3.3. Moyens humains 17
 - 3.4. Partenaires et acteurs sollicités dans le cadre du projet 18
- 4. S'INSCRIRE DANS LE TEMPS LONG 18
- Tables des figures 19
- 5. ANNEXES..... 19

La communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance s'est engagée dès 2019 dans une démarche de gestion et de prévention des risques naturels sur son territoire en candidatant à l'appel à projet Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRiM).

Labellisé à l'automne 2020, la première phase de ce programme dite phase d'études préalables a permis au porteur de projet d'acquérir les connaissances nécessaires afin de disposer d'une vision d'ensemble du territoire, cohérente et partagée avec les acteurs locaux.

Fort de ce bilan, **le porteur de projet souhaite poursuivre la démarche de gestion intégrée multirisques amorcée en s'engageant dans une stratégie opérationnelle pour la prévention des risques sur son territoire.** Ce document détaille la stratégie proposée pour les 6 années à venir.

La stratégie envisagée se décline dans **un programme multirisques complet**, comportant à la fois **des études et des travaux**, mais également une série d'actions axées autour de **la culture du risque** sur le territoire, de la **prise en compte du risque dans l'urbanisme** et de **l'acquisition de connaissances** sur l'aléa particulier qu'est le feu de forêt.

Le constat partagé que **la gestion des risques en montagne sur le territoire s'inscrit aujourd'hui dans le contexte du changement climatique** en cours est largement partagé par la gouvernance de la phase d'études préalables du programme. Que ce soit par l'augmentation de l'occurrence et l'intensité des phénomènes, ou par l'apparition de nouveaux phénomènes, c'est un paramètre majeur à prendre en compte dans les **politiques de résilience et de diminution de la vulnérabilité**.

NOTA : Concernant les spécificités de l'aléas torrentiel tout particulièrement, la collectivité tient à rappeler que la configuration de ses cours d'eau de montagne (torrents, rases et ravins) et l'urbanisation associée ne lui permettent malheureusement pas la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature ou la restitution d'espaces de bon fonctionnement pour la diminution de la vulnérabilité des secteurs bâtis, tel qu'encouragé par le PGRI et le SDAGE 2022-2027.

En effet, la grande majorité des cours d'eau de notre territoire sont des cours d'eau dit intermittents, produisant des laves torrentielles et/ou du charriage de matériaux en abondance. Il est aujourd'hui reconnu que dans ce contexte, la restitution d'espaces de bon fonctionnement (sur des cônes de déjection déjà largement urbanisés) tout comme la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature ne sont pas des solutions techniques permettant la protection des biens et des personnes.

C'est pourquoi la CCSPVA a choisi de porter une démarche STePRiM d'intention, puis de candidater aujourd'hui à la STePRiM opérationnelle et non à la démarche PAPI. L'outil proposé par la STePRiM lui permettant d'être au plus proche de nos réalités de terrain.

En revanche, la prise en compte du fonctionnement naturel des cours d'eau est bien envisagée sur deux rivières torrentielles (générant un aléa inondation) : la Luye et l'Avance, répondant ainsi à l'objectif 8 du SDAGE : « augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels ».

1. STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LA GESTION DES RISQUES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Identique au périmètre de la phase d'étude préalables, le territoire du porteur de projet regroupe 16 communes réparties sur deux bassins de risques :

- Le bassin de risques AVANCE/LUYE ;
- Le bassin de risques DURANCE.

La programmation opérationnelle multirisques porte sur ces deux bassins répartis selon la cartographie ci-dessous.

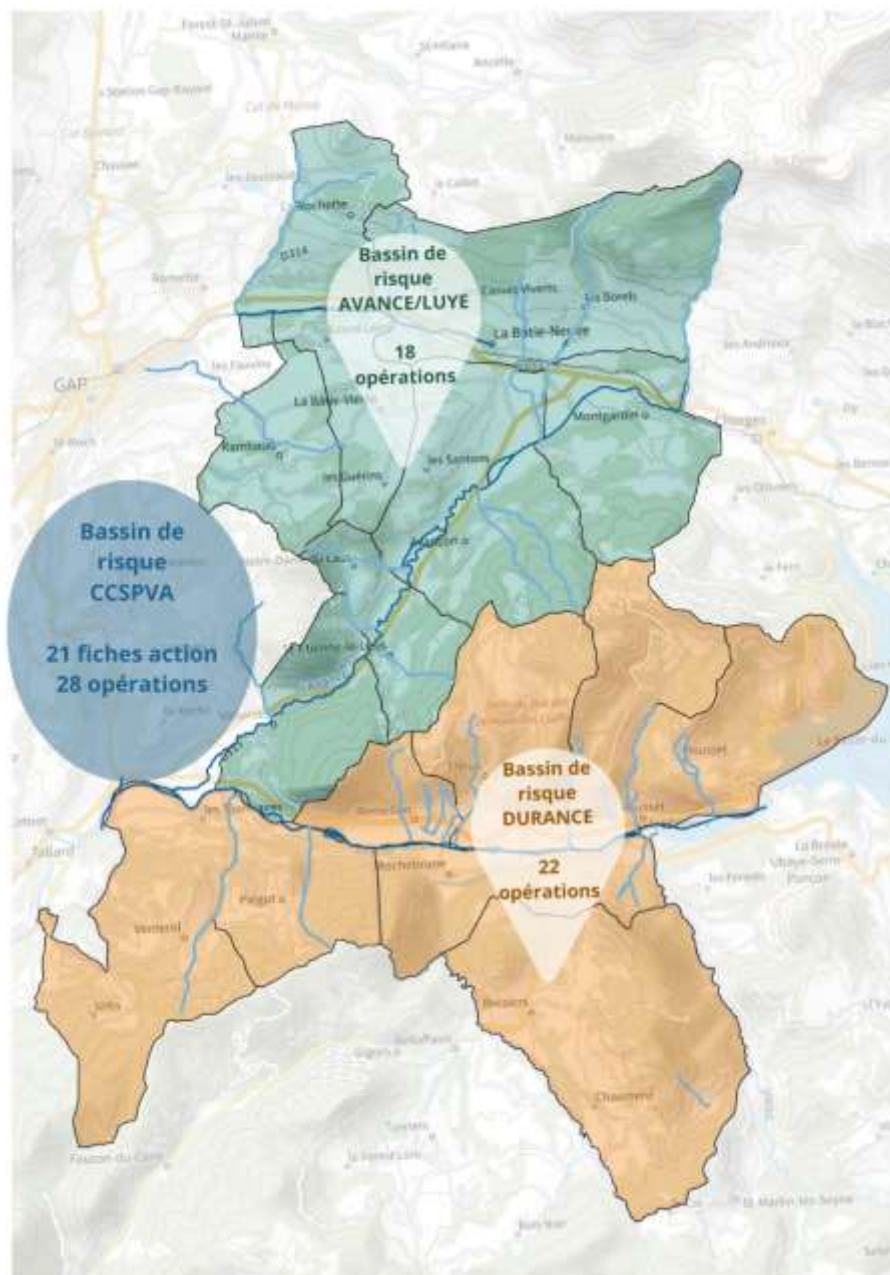


Figure 1 : Répartition des actions par bassins de risques

La programmation de la phase opérationnelle est issue de l'identification de secteurs de risques, née du croisement des visions objectives et ressenties du territoire. Elle a été concertée en ateliers à l'aide d'un tableau d'analyse multi critères établi et dimensionné pour le territoire. Cet état des lieux du territoire est formalisé dans le document nommé *Bilan Intention*, joint à la présente candidature.

→ *Annexe 1 : Fiches actions STePRiM opérationnelle de la CCSPVA*

→ *Annexe 2 : Tableau d'analyse multicritère appliquée au porteur de projet.*

Cette vision globale et partagée des risques et des mesures à prendre afin de diminuer la vulnérabilité du territoire permet l'émergence de trois thématiques prioritaires pour le territoire :

- Développer la culture du risque à différentes échelles ;
- Régulariser et conforter les systèmes d'endiguements ;
- Acquérir de la connaissance et mettre en œuvre des travaux sur les rases et ravins, spécificités du territoire Durancien.

D'autres actions, dites satellites, ont également été fléchées grâce à cette première phase. Elles concernent des secteurs de risques d'ores et déjà identifiés comme des secteurs émergeants. Ces actions nouvelles sont issues de la prise de conscience et de la sensibilisation des acteurs locaux à la prévention des risques naturels (aléas glissement de terrain et chute de blocs).

1.1. Donner la part belle à la culture du risque

La diminution de la vulnérabilité d'un territoire passe pour partie par la diffusion des éléments de connaissance et de sensibilisation à destination des résidents et de la population touristique mais également à destination des décideurs locaux.

Conscients de l'importance de sensibiliser et responsabiliser les individus autour de ces sujets, la phase d'études préalables a été l'occasion de se pencher sur l'élaboration d'une stratégie de communication autour des risques naturels dimensionnée pour le territoire. Elle répond à l'objectif de créer une culture commune autour des notions aléas, enjeux et risques du territoire.

Elle consiste en la création d'une charte graphique dédiée et se déclinant sur divers supports de communication (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), flyers adultes et jeune public, flyers population touristique et hébergeurs...). Elle prend également forme à travers la réalisation d'actions de sensibilisation sur le terrain telles que les sorties avec les collégiens, les randonnées de l'été, le fonds livre ou encore la création d'un stand dédié aux risques naturels pour animer nos évènements. Ceci, à destination des résidents et la population touristique du territoire.

Les décideurs locaux ne sont pas en reste, en effet, il est essentiel de bien préparer nos élus à la gestion du risque, que ce soit par l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) comme par des ateliers de mise en pratique autour d'exercices de sauvegarde dimensionnés pour le territoire. La carte suivante met en évidence la localisation des différentes opérations qui seront mises en œuvre dans le cadre de la *Fiche-action 1.2 : Communication à destination des résidents du territoire et de la population touristique*.

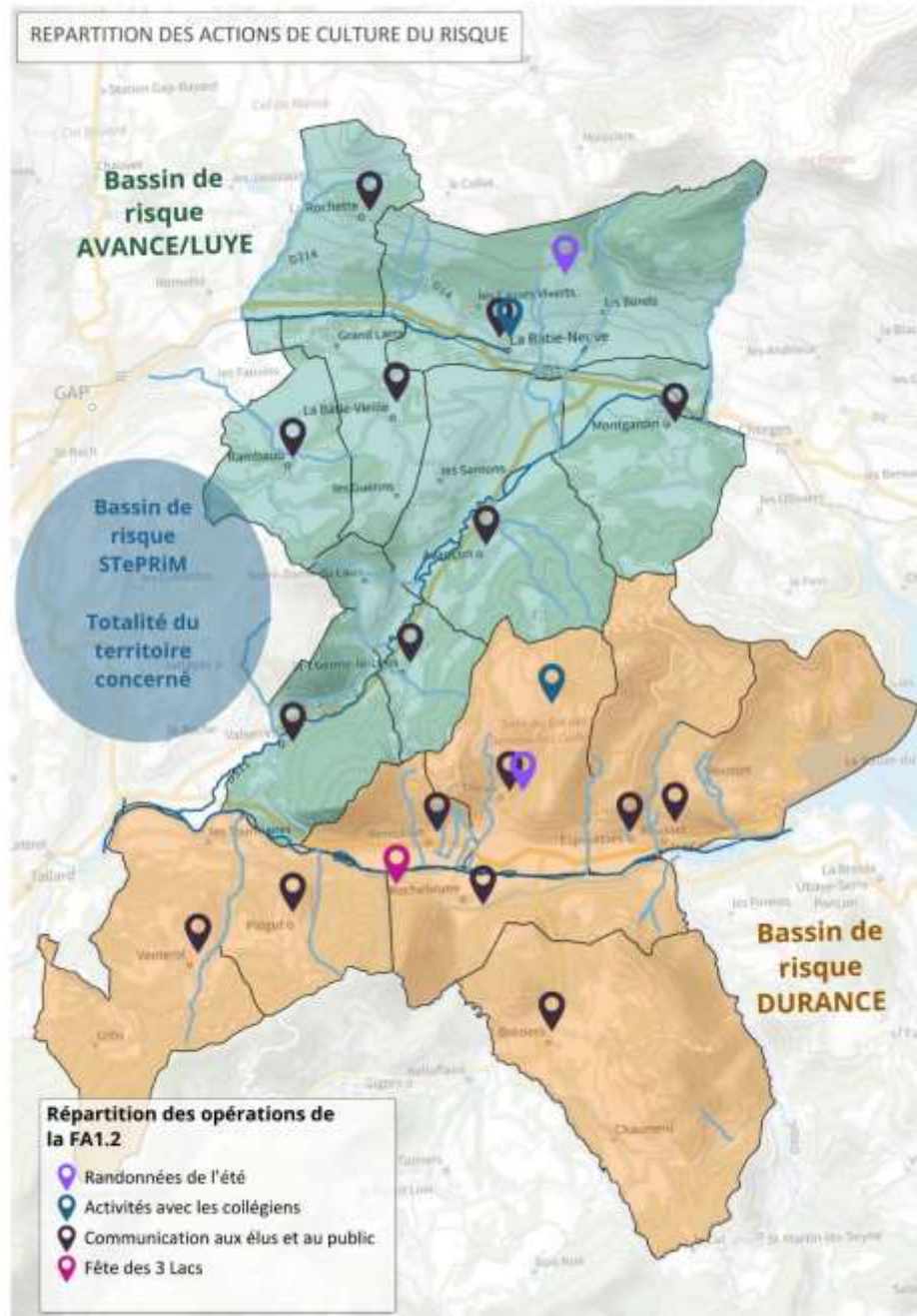


Figure 2 : Répartition géographique des opérations de culture du risque à l'échelle du territoire

L'ensemble de ces éléments prendra forme durant les six années de la candidature opérationnelle selon un planning réfléchi autour des moyens du porteur de projet et de la pertinence temporelle quant à la réalisation de certaines actions.

→ *Annexe 3 : Développer la culture du risque sur la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance*

1.2. Régulariser et conforter les systèmes d'endiguement

Les systèmes d'endiguement représentent certes, des obligations règlementaires à respecter mais ils s'inscrivent avant tout dans des secteurs fortement urbanisés qu'il convient de protéger.

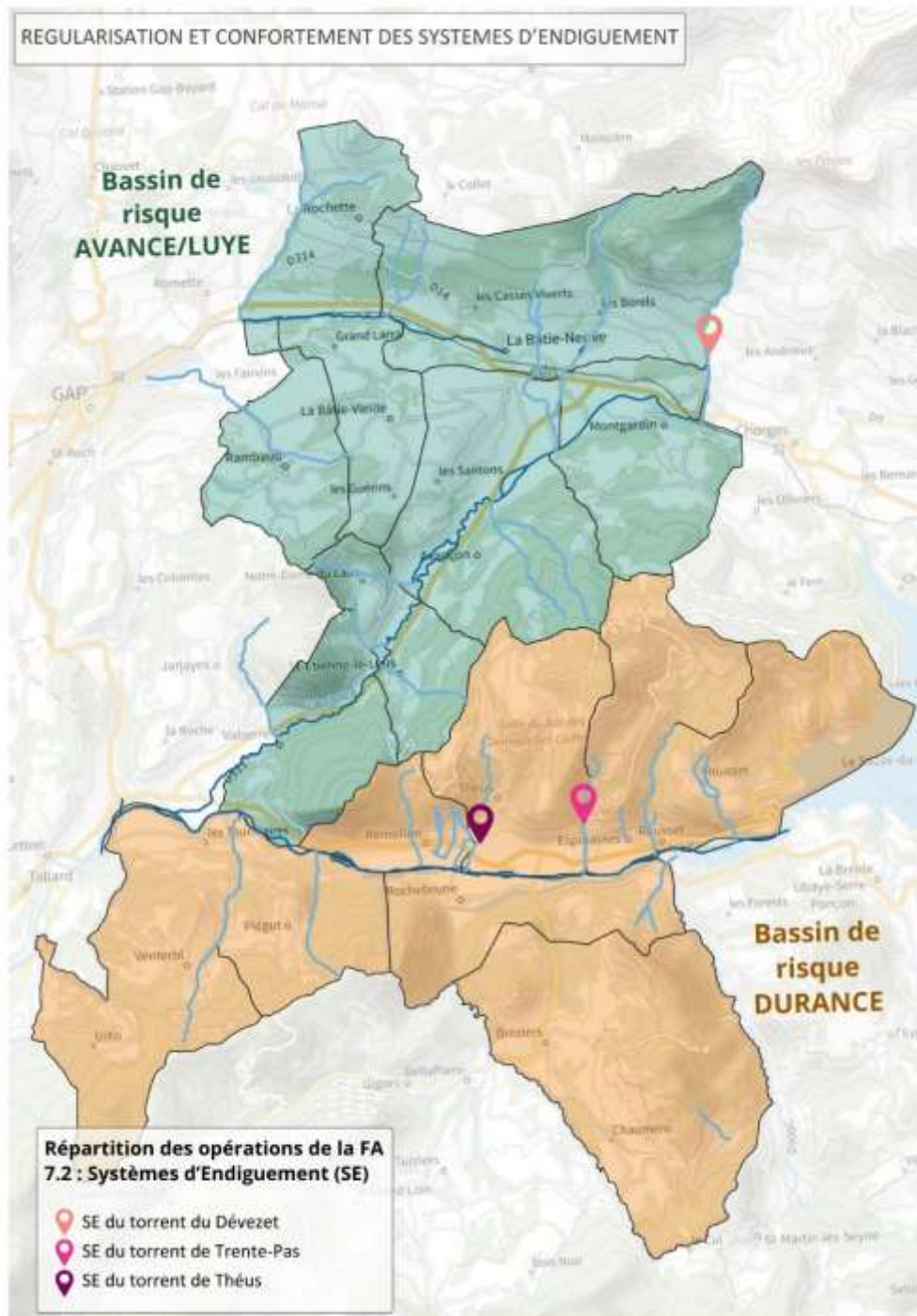


Figure 3 : Localisation des opérations de régularisation et de confortement des systèmes d'endiguement du territoire

La candidature à la stratégie opérationnelle permettra au porteur de projet de continuer sur la trajectoire déjà initiée en matière de régularisation des trois systèmes d'endiguement du territoire répartis sur les torrents du Dévezet, de Trente-Pas et de Théus.

Il s'agit de trois systèmes d'endiguement pour lesquels l'état d'avancement des études est différent. Ainsi, le volet études sera poursuivi avec pour ambition d'aboutir les phases travaux pour les projets les plus avancés.



Figure 4 : Système d'endiguement du torrent du Dêvezet

1.3. Rases et torrents sans exutoire, une spécificité de la Durance liée à la construction du grand barrage de Serre-Ponçon

Un certain nombre de ces entités sont présentes dans la vallée de la Durance et réparties entre les villages de Remollon et d'Espinasses. Les rases possèdent des caractéristiques particulières, à sec la plupart du temps elles sont cependant capables de générer un transport solide conséquent (aléa intense et rapide).

La construction du grand barrage de Serre-Ponçon dans les années 50 conduisant à la limitation du débit de la Durance a profondément modifié les écoulements et les capacités de reprise des matériaux sur ce secteur. Le lit mineur de la Durance s'est vu drastiquement réduit (débit contrôlé et quasi absence de crues morphogènes) ce qui a conduit à une modification de la structure de cette vallée. Ainsi, certaines rases et torrents se trouvent aujourd'hui déconnectés du cours d'eau principal, sans exutoire.

Dans le même temps, le développement urbain a conduit à l'implantation d'enjeux, contraintes spatialement, en secteur de risques, faisant de ces zones des secteurs aujourd'hui prioritaires pour le porteur de projet.

Il apparaît, au regard des enjeux mais également de la spécificité de ces cours d'eau, opportun de les étudier en parallèle dans le cadre de la STePRiM opérationnelle. Là encore, avec l'ambition de pouvoir réaliser des travaux diminuant la vulnérabilité des secteurs bâtis avoisinants tout en augmentant la résilience du territoire grâce à des aménagements durables.

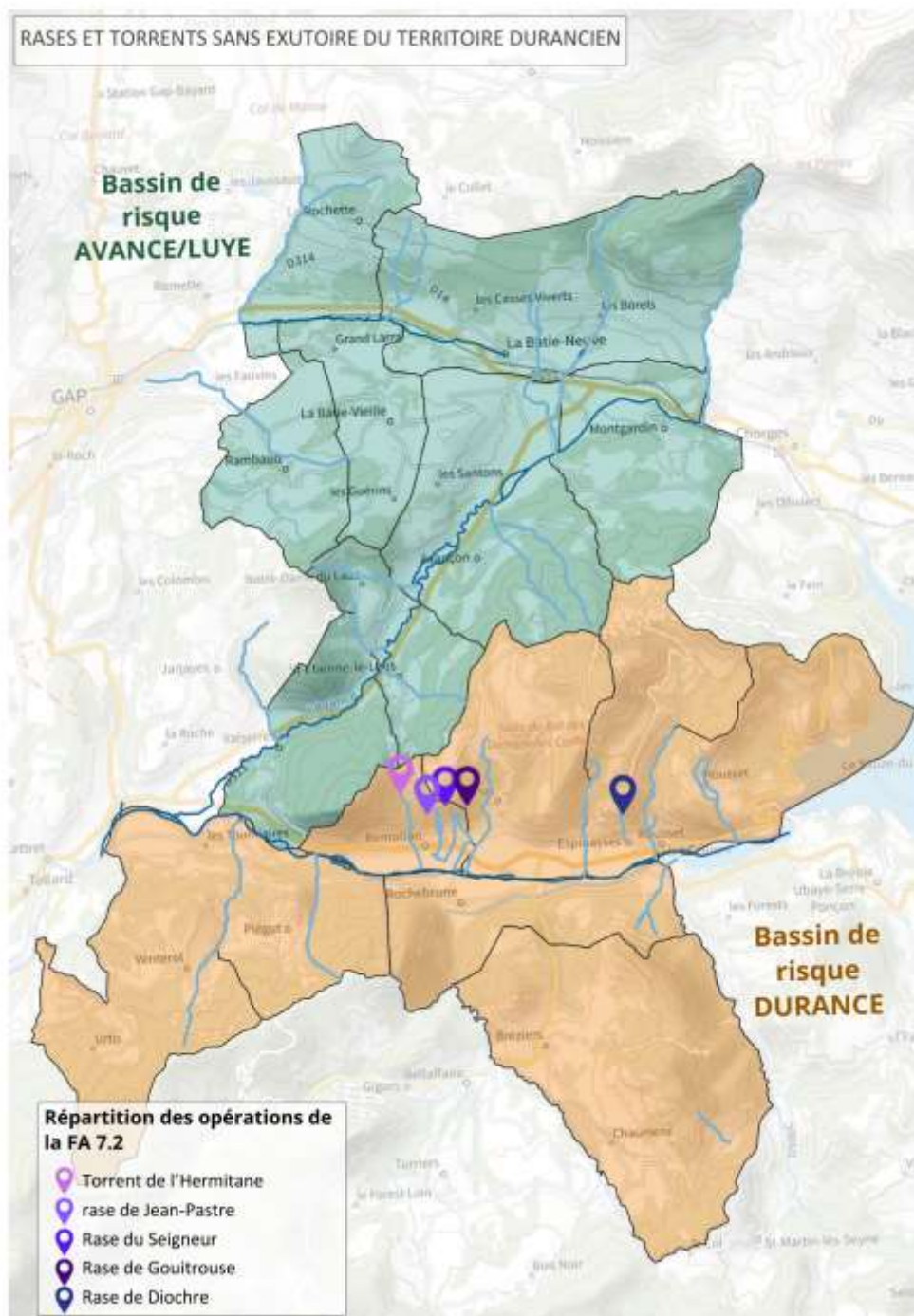


Figure 5 : Localisation des opérations sur les rases et torrents sans exutoire du territoire durancien

2. LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL EN CHIFFRES

2.1. Construction du programme

Ce programme opérationnel multirisques balaye l'ensemble des 7 axes de l'appel à projet. Il a été construit afin d'être équilibré, selon les principes suivants :

- 7 axes donnés par le cahier des charges STePRiM ;

- Déclinés en 20 actions différentes ;
- Pouvant être divisées en opérations en fonction de la thématique et/ou du site concerné.

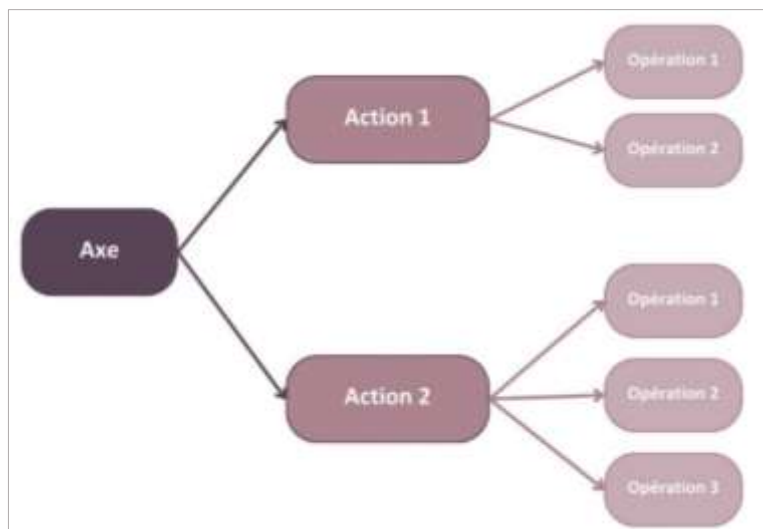


Figure 6 : Hiérarchisation de la STePRiM opérationnelle de la CCSPVA

Cette construction s'appuie sur la stratégie décrite précédemment. Elle offre une lecture claire de la direction actée par le porteur de projet, notamment quant aux priorités données en matière de gestion intégrée du risque naturel sur le territoire.

2.2. Répartition graphique des actions et de leur montant par axes

Ce programme rassemble donc 20 fiches action, qui se déclinent ensuite en opérations selon les cas. Les éléments suivant donnent un aperçu de leur répartition par axe, tant en volume qu'en montant financier.

Axe 0 : Animation et pilotage de la STePRiM Opérationnelle				
N°	Action	Aléa concerné	Moa	Coût prévisionnel HT
FA0.1	Animation et pilotage de la STePRiM opérationnelle	TIGBFAS	CCSPVA	480 000 €
TOTAL ANIMATION				480 000 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque				
FA1.1	Complément de connaissances et sensibilisation au risque feu de forêt	F	CCSPVA RTM ONF 05	25 000 €
FA1.2	Communication à destination des résidents du territoire et de la population touristique (information préventive)	TIGBFAS	CCSPVA	161 482 €
FA1.3	Formations des animatrices et des agents techniques en matière de gestion et de prévention des risques naturels	TIGBFAS	CCSPVA	20 000 €

Axe 2 : Prévision et surveillance des risques naturels				
FA2.1	Rivière de l'Avance : Un indicateur de la ressource en eau et un milieu à restaurer	I	CCSPVA	70 000 €
FA2.2	Mieux anticiper les chutes de blocs	B	Rousset Espinasses La Rochette	60 000 €
FA2.3	Outil de surveillance et de prévisions météorologiques ciblées sur le territoire	TIGF	CCSPVA	13 600 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise				
FA3.1	Etude et mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde	TIGBFAS	CCSPVA	78 000 €
FA3.2	Montée en compétence en matière de gestion de crise	TIGBFAS	CCSPVA	72 000 €
Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme				
FA4.1	Urbanisme et facteur d'accroissement du risque naturel en prévention du risque majeur	TIGBFAS	CCSPVA	320 000 €
FA4.2	Prescription et élaboration des Plans de Prévention des Risques de 4 communes	TIGBFAS	Etat	/
Axe 5 : Action et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité				
FA5.1	Diagnostic d'une sélection de bâtis publics vulnérables	TIGBFAS	CCSPVA	En régie
Axe 6 : Travaux de protection active				
FA6.1	Enlèvement de la végétation sur les ouvrages et les sections délicates des rivières, torrents, rases et ravins afin de faciliter le transport sédimentaire	TIGB	CCSPVA	350 000 €
FA6.2	Confortement du volet constructif des ouvrages de protection contre les risques naturels	TGB	CCSPVA Rousset Espinasses	150 000 €
FA6.3	Rivière de la Luye, un enjeu pour les bassins de populations situés à l'aval (agglomération de Gap)	I	CCSPVA	10 000 €
Axe 7 : Travaux de protection passive				
FA7.1	Etudes et travaux sur les systèmes d'endiguement du territoire	T	CCSPVA	531 000 €
FA7.2	Etudes et travaux sur les rases et torrents sans exutoire du territoire Durancien	T	CCSPVA	585 850 €
FA7.3	Etudes et travaux sur les torrents du territoire	TI	CCSPVA	1 279 300 €
FA7.4	Etude et travaux sur le glissement des Casses Vivert	G	La Bâtie-Neuve	70 000 €
FA7.5	Sécurisation des blocs dans le village de Théus	B	Théus	30 000 €
FA7.6	Prospective pour l'acquisition de terrains en vue de stocker des matériaux	ITB	CCSPVA	80 000 €
TOTAL FICHES ACTION				3 906 232 €
TOTAL PROGRAMME (Animation incluse)				4 386 232 €

Le graphique ci-dessous donne un bon aperçu visuel de la répartition des actions par axe. Nous pouvons noter que les axes 6 et 7 représentent 45% du volume d'actions à mener au cours de cette phase, ce qui est lié à l'état d'avancement des projets et à une entrée en phase travaux et études de maîtrise d'œuvre de certaines opérations.

Néanmoins, l'axe 1 compte encore presque 15% du volume d'actions à réaliser. Ceci est lié à la présence d'actions de communication ambitieuses et à la poursuite d'acquisition de connaissances sur l'aléa incendie de forêt notamment.

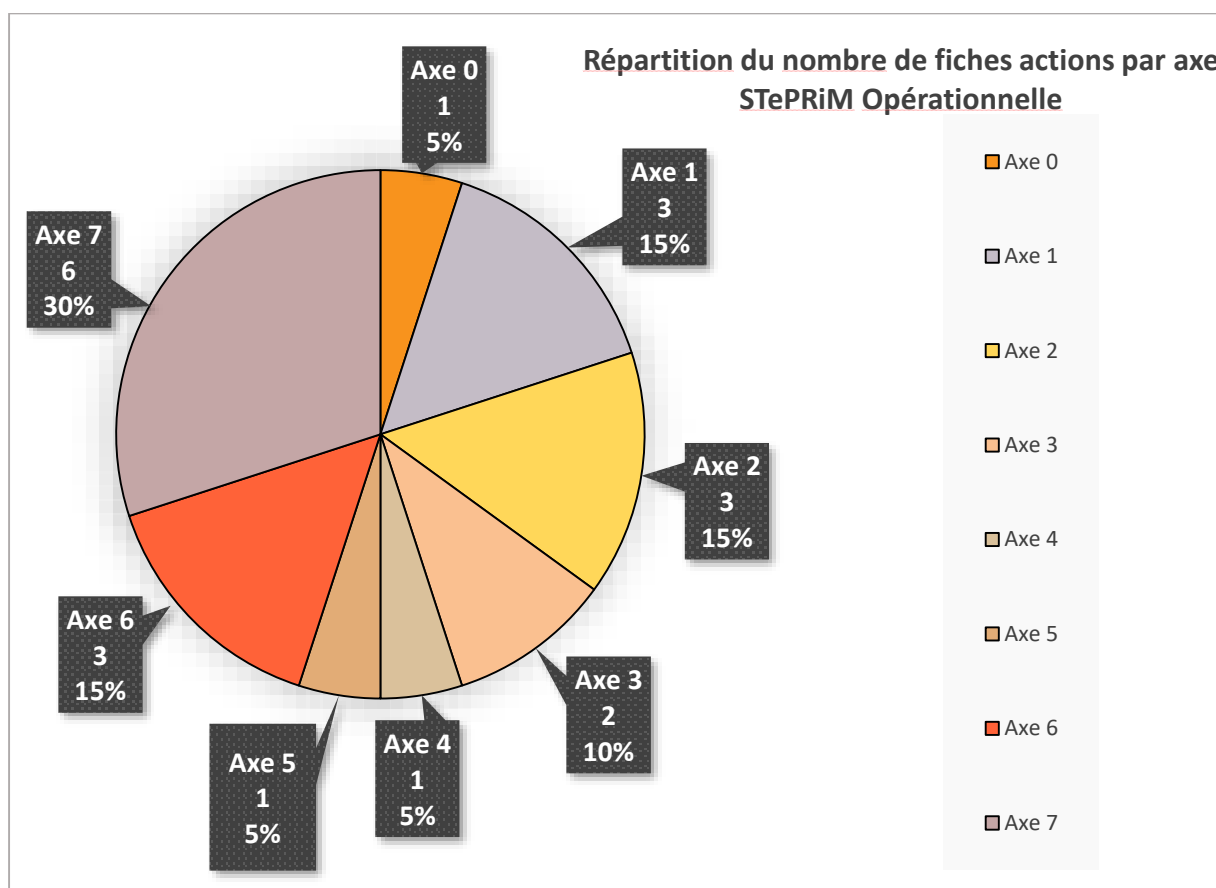


Figure 7 : Répartition du programme d'actions par axe

En matière de répartition financière, sans surprise, l'axe 7 mobilise près de 60% du budget prévisionnel de la programmation due à la mise en œuvre de travaux et la poursuite des études engagées. Ceci est cohérent avec le passage en phase opérationnelle.

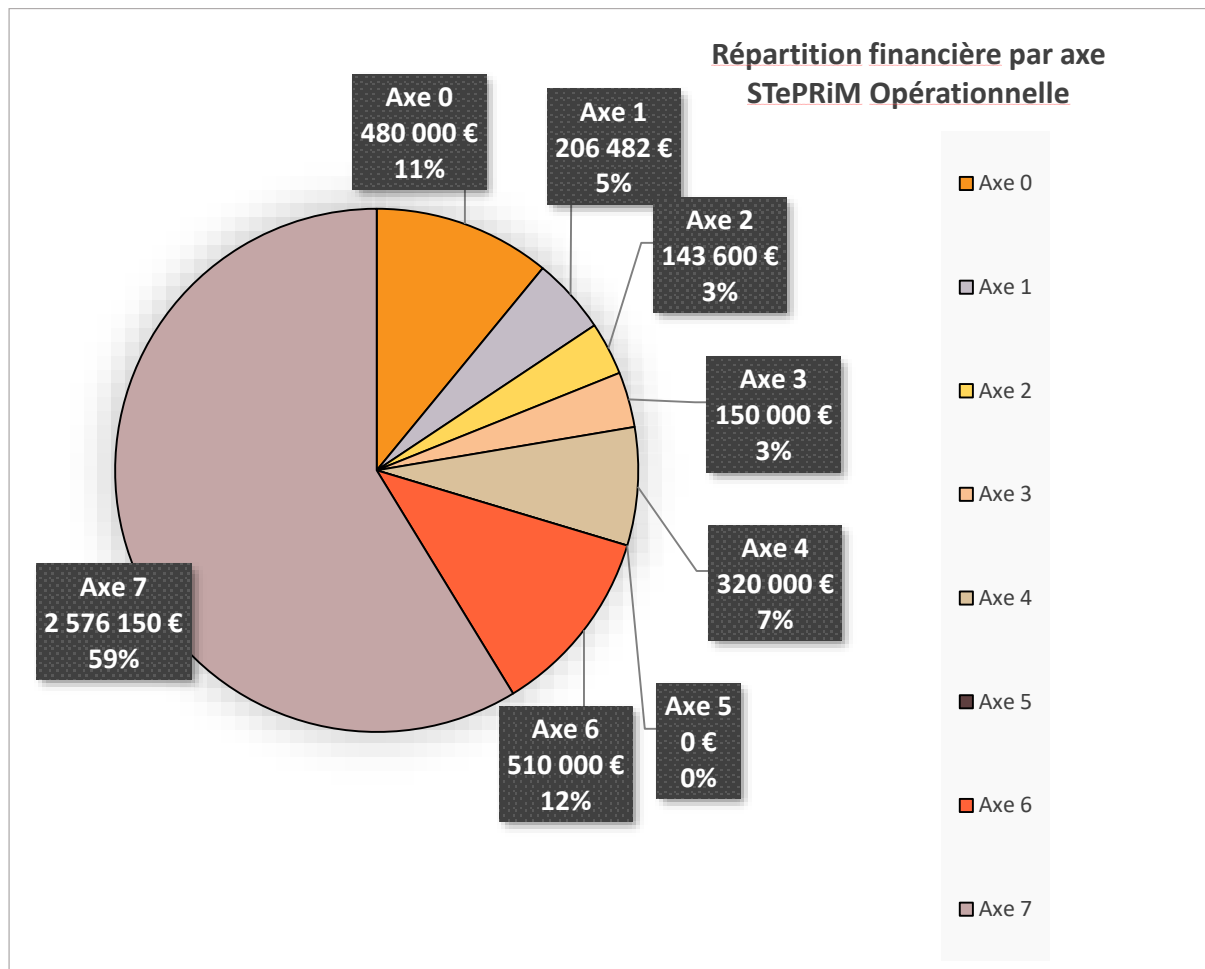


Figure 8 : Répartition des montants financiers par axe

Les actions des axes 6 et 7 sont réparties sur l'ensemble du territoire concerné par le programme de la STePRiM opérationnelle de la CCSPVA.

Il est néanmoins intéressant de noter que le bassin de risques de la Durance est particulièrement bien fourni en actions. Ceci est lié à la spécificité des rases, ravins et torrents sans exutoire et donc à la modification du fonctionnement hydrographique de la vallée due à la présence à l'amont du barrage de Serre-Ponçon

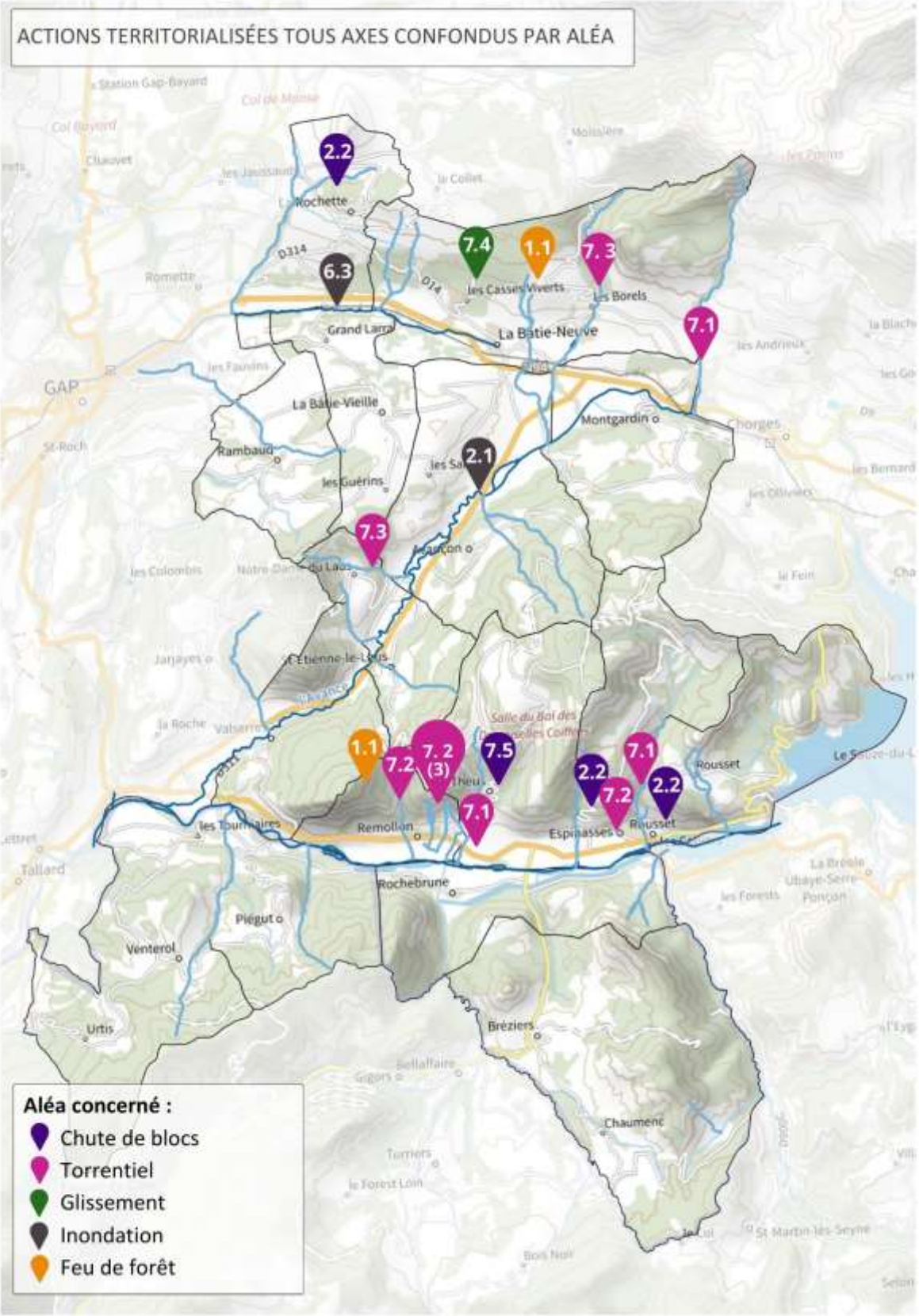


Figure 9 : Actions territorialisées réparties par aléa concerné

3. ADÉQUATION AVEC LES MOYENS DU PORTEUR DE PROJET

3.1. Gouvernance et concertation

Gouvernance :

Les réunions des comités techniques et comité de pilotage auront lieu une fois par an, sur le modèle de ce qui a été mené en phase d'intention. Ce mode de gouvernance a été fructueux lors de la phase d'études préalables.

Les comités techniques, tenus en amont des comités de pilotage permettent de confronter les visions techniques des différents acteurs de la gestion et de la culture du risque sur nos territoires pour proposer des orientations de programmation cohérentes et entendues auprès des décideurs.

Les techniciens sollicités en comité technique sont issus des services suivants :

- Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes ;
- Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence ;
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA ;
- Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;
- Conseil Départemental des Alpes de Hautes Provence ;
- Restauration des terrains de Montagne de l'Office National des Forêts des Hautes Alpes ;
- Restauration des terrains de Montagne de l'Office National des Forêts des Alpes de Hautes Provence ;
- Région SUD PACA ;
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, **porteur du SAGE Durance**.

Le comité de pilotage se réunit ensuite afin d'assurer le suivi du bon déroulement du programme. Les différentes orientations seront actées lors de réunions en présentiel ou par voie numérique selon les contextes.

Le comité de pilotage est constitué des élus référents sur la thématique des risques naturels suivants :

- Ensemble des maires du territoire du porteur de projet ;
- Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes ;
- Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence ;
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA ;
- Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;
- Conseil Départemental des Alpes de Hautes Provence ;
- Restauration des terrains de Montagne de l'Office National des Forêts des Hautes Alpes ;
- Restauration des terrains de Montagne de l'Office National des Forêts des Alpes de Hautes Provence ;
- Région SUD PACA ;
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, **porteur du SAGE Durance**.

Concertation :

Deux modes de concertation seront mis en œuvre au cours de la phase opérationnelle :

- Au projet : avec des réunions publiques et ou des ateliers de concertation pour présenter les projets au riverains et échanger avec eux ;
- Sur la thématique des risques naturels et du programme STePRiM opérationnelle en général : avec des réunions et atelier collectifs pour sensibiliser aux actes individuels qui concourent à la diminution de la vulnérabilité.

3.2. Moyens financiers

Le programme proposé est certes en cohérence avec le bilan établi à l'issue de la phase d'intention mais il est également en adéquation avec les capacités humaines et financières des maîtres d'ouvrages et du porteur de projet. En effet, la prise en compte des moyens humains et financiers est un critère majeur dans l'élaboration du programme à venir afin de permettre la bonne réalisation des différentes actions proposées tout en maintenant le rythme et la cohérence du programme.

Compte tenu du temps long du programme, et de l'avancement de certaines études, la collectivité propose de procéder par avenant à la convention à mi-parcours de manière à redimensionner certains montants financiers aujourd'hui encore incertains compte tenu de l'avancement des études (axe 6 et axe 7).

Des partenaires financiers seront sollicités tout au long du programme selon deux modalités :

Co financeurs partenaires du projet dans sa globalité par voie de convention :

- Etat via le Fonds Barnier ;

Co financeurs sollicités au fil de l'eau et à l'action, en complément du Fonds Barnier :

- Etat, via l'Agence de l'Eau ;
- Etat via le Fonds Vert 2024 ;
- Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;
- Région SUD PACA, via le fonds régional.

→ *Annexe 4 : Plan de financement*

3.3. Moyens humains

Fort de deux animatrices STePRiM pour un équivalent temps plein actuel de 1,8 ETP, le programme d'intention a cependant été lancé sur une base de 0,8 ETP. Le constat du volume de travail que représente l'animation et la réalisation des fiches action, la prise de conscience autour de la nécessité de diminuer la vulnérabilité du territoire ainsi que les possibilités de financement des postes revues en cours de programme ont permis à la collectivité d'embaucher une seconde personne pour la bonne réalisation du programme.

Cette base de deux agentes pour la phase opérationnelle sera conservée.

3.4. Partenaires et acteurs sollicités dans le cadre du projet

La participation au réseau STePRiM 04-05 animé par la DDT05 et le service RTM de l'ONF05 reste un impondérable du programme opérationnel. Ces temps d'échanges (environ 4 fois par an) constituent de précieux moments tant pour la réflexion propre à chaque territoire que pour la construction de doctrines communes.

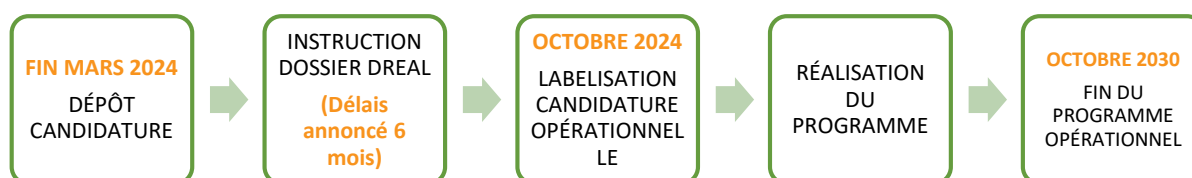
Lors de ces rencontres, il s'agit d'échanger sur l'avancement des programmes respectifs mis en œuvre sur les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence, mais également de mobiliser des intervenants extérieurs sur des thématiques communes. Ainsi, les acteurs de la gestion des risques (RTM, ONF, DFCI, gestionnaires de réseaux et voiries...) sont conviés pour des échanges sur des thématiques transversales. Outre l'acquisition de connaissances et le socle commun créée, ces temps permettent également de fédérer l'ensemble des acteurs autour de cette thématique commune des risques naturels en montagne.

4. S'INSCRIRE DANS LE TEMPS LONG

Le territoire souhaite s'engager sur les **6 années** à venir, durée maximum proposée dans le cadre de la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques et Montagne opérationnelle dans l'objectif de voir aboutir les actions prioritaires pour la diminution de sa vulnérabilité et l'augmentation de sa résilience.

Ce temps long permet d'inclure la réalisation et l'aboutissement des phases de travaux (envisagées sur 2 secteurs de risques). Il est en effet inhérent aux procédures règlementaires et à l'obtention de la maîtrise foncière et fait écho à la pénurie de bureaux d'études spécialisés et compétents dans l'étude des aléas de montagne. Ce manque de prestataires qualifiés mis en regard à la montée en compétences des territoires et à l'occurrence des aléas climatiques induit d'emblée des délais de réalisation très longs.

Consciente que la diminution de la vulnérabilité de son territoire passe par une bonne information et sensibilisation de ses populations, la CCSPVA a travaillé à l'élaboration d'une stratégie de communication efficiente lors de la phase d'intention. Cette stratégie, se déclinant sous plusieurs supports et actions de communication, représente un coût de mise en œuvre important lors de la phase opérationnelle. Les 6 années de réalisation de ces actions les rendent financièrement accessibles pour la collectivité.



→ Annexe 5 : Planning prévisionnel

Tables des figures

Figure 1 : Répartition des actions par bassins de risques	5
Figure 2 : Répartition géographique des opérations de culture du risque à l'échelle du territoire	7
Figure 3 : Localisation des opérations de régularisation et de confortement des systèmes d'endiguement du territoire	8
Figure 4 : Système d'endiguement du torrent du Dévezet	9
Figure 5 : Localisation des opérations sur les rases et torrents sans exutoire du territoire durancien	10
Figure 6 : Hiérarchisation de la STePRiM opérationnelle de la CCSPVA	11
Figure 7 : Répartition du programme d'actions par axe	13
Figure 8 : Répartition des montants financiers par axe	14
Figure 9 : Actions territorialisées réparties par aléa concerné	15